

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 12 avril 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Est aussi présente :

Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Est absent :

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard

Citoyens

Madame Charlie-Ann Dubeau Monsieur Laurier Henri
Monsieur Jeannot Lafrenière

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2017-04-107 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe pour la tenue de la présente séance ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les fins de la présente séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 12 avril 2017.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-108 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-109 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-110 Rapport d'incendie de mars 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de mars 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-111 Achat d'une laveuse industrielle pour les habits de combat du Service d'incendie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter une laveuse industrielle pour les habits de combats incendie, tel que spécifié par l'action # 17 du plan local de mise en œuvre et du schéma révisé en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout au montant de 6 600.00 \$ auprès du fournisseur l'Arsenal, payé à même les postes budgétaires # 02-22000-649 et 02-22000-650.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-112 Allocation de contrat à PSM Gestion et Risque Inc. pour réalisation d'étude de mise en commun de service incendie

Considérant la contribution financière de 3 575.00 \$ reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de réalisation d'étude de mise en commun de service incendie.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'accepter l'offre de service de PSM Gestion et Risque Inc. pour la réalisation de ladite étude au montant de 6 500.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-22000-411, divisé à part égale entre les municipalités de Low, Denholm et Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-113 Formation Pompier 1 de l'École Nationale des Pompiers du Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu à ce que 2 pompiers, soient Monsieur William Lucas et Monsieur Maxim Lafrenière participent à la formation Pompier 1 de l'École Nationale des Pompiers du Québec à la municipalité de Blue-Sea comprenant environ 255 heures au coût d'un taux horaire de 16.32 \$, représentant une somme salariale totale cumulative des deux participants de 8 323.20 \$.

Noter que les frais d'inscription de 1 385.00 \$ pour chaque participant seront remboursés sous forme de subvention par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du Programme Volet 3 sur l'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel du Québec.

Assumer les frais de déplacement des participants en mettant à leur disposition l'usage du véhicule de la municipalité en fonction de l'horaire de formation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-114 Réparation camion Volvo

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de réparer la suspension arrière du camion Volvo avant la vérification annuelle de la Société de l'assurance automobile du Québec, la réparation sera effectuée par Les Ressorts Gendron de Maniwaki au coût de 5 000.00 \$, plus les taxes applicables, à même le poste budgétaire # 02-32000-525.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-115 Achat d'un indicateur de vitesse usagé

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'acheter un indicateur de vitesse mobile sur remorque usagé au coût de 1 000.00 \$ conditionnel à ce que l'inspection de l'équipement avant l'achat est favorable et en fonction de la disponibilité de pièces en cas de bris.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-116 Achat d'un camion utilitaire pour les travaux publics

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de procéder à un appel d'offres pour le remplacement du camion Dodge 2010 par un camion de type F-550 muni d'une boîte utilitaire pour la collecte des ordures, du recyclage et des travaux de voirie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-117 Contrat de fauchage à 3097-4547 Québec Inc. pour la saison estivale 2017

Considérant que la municipalité requiert les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et qu'il n'y a que la compagnie 3097-4547 Québec Inc. qui offre ce genre de service dans la région.

Considérant que cette compagnie charge un taux horaire de 85.00 \$ plus les taxes applicables pour le service en question et que la municipalité requiert 70 heures afin de réaliser les travaux sur son territoire.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de retenir les services de 3097-4547 Québec Inc., au montant ne dépassant pas 6 000.00 \$ (taxes incluses), à même le poste budgétaire # 02-32014-521, pour le service de fauchage de la végétation aux abords des chemins de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-118 Formation SIMDUT de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM)

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que 4 employés de la municipalité participent à la formation sur l'utilisation et l'étiquetage des produits dangereux SIMDUT donnée à la Ville de Gracefield par l'APSAM au coût de 95.00 \$ par participants, à partir du poste budgétaire # 02-32000-454, considérant que cette formation est obligatoire par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-119 Hommage à Monsieur Réjean Lafrenière – Centre administratif

Considérant qu'une consultation a été faite au mois de février dernier auprès de la famille Lafrenière quant à rendre hommage à Monsieur Réjean Lafrenière décédé en avril 2016.

Considérant que l'organisation d'une cérémonie officielle est de mise afin de lui rendre hommage en dénommant le centre administratif municipal actuel «Centre administratif Réjean Lafrenière» en fixant une plaque commémorative à l'entrée principale.

Considérant que la municipalité souhaite inviter les représentants politiques, médiatiques et le grand public à participer à cette cérémonie officielle qui se tiendra sous peu.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le centre administratif de la municipalité de Lac-Sainte-Marie soit nommé Centre administratif Réjean Lafrenière afin de souligner les réalisations de celui-ci au niveau du développement de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-120 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que le chemin Lac-Vert est inclus dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales donnant accès à un programme d'aide financière du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET).

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité présente un projet de réfection de la chaussée et le remplacement de ponceaux, aux rechargements de matériaux granulaires, au profilage des fossés et à l'installation d'enduits bitumineux sur une longueur de 2 kilomètres à partir de l'intersection du chemin Lemens jusqu'au chemin Cadieux et ce, dans le cadre du programme de réfection des routes locales (RRL) du MTMDET pour le chemin Lac-Vert.

Noter que le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau estime le coût des travaux à 648 137.11 \$ avec la mise en place de pavage conventionnel.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-121 Renouvellement de l'adhésion 2017 auprès du Réseau québécois de villes et villages en santé

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler l'adhésion 2017 auprès du Réseau québécois de villes et villages en santé au montant de 50.00 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-122 Financement de la Clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que parmi les 4 500 patients environ, 4200 proviennent des plusieurs municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, mais que selon la liste de patients utilisateurs de chacune des municipalités, le financement de la Clinique Médicale de la Vallée-de-la-Gatineau demeure à la discrétion de chaque municipalité.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie donne la somme de 2,000.00 \$ annuellement, à partir du poste budgétaire # 02-19000-970, pour financer ladite clinique, malgré le fait que le nombre d'utilisateurs provenant de son territoire reflète un faible taux d'utilisateurs.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de financer la Clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau au montant indiqué ici-haut sur une période de 3 ans, soient 2017-2018-2019.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-123 35^e anniversaire de la bibliothèque municipale

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'allouer un budget de 500.00 \$ à partir du poste budgétaire # 02-70230-493, afin de financer les activités de la semaine destinées à souligner le 35^e anniversaire de la bibliothèque municipale du 1^{er} au 6 mai 2017.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-124 Forum social, vieillissons dans notre région ! de l'Association de solidarité et entraide du Québec (volet Vallée-de-la-Gatineau)

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'inscrire Madame Denise Bélanger au Forum social, vieillissons dans notre région ! organisé par l'Association de solidarité et entraide du Québec (volet Vallée-de-la-Gatineau) qui se tiendra les 27 et 28 avril 2017 à l'Auberge du Draveur, à Maniwaki.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-125 Campagne de financement du Magasin de partage : achat de matériel scolaire

Considérant que la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec Bell Alliant, s'engagent à financer environ 150 sacs à dos scolaires pour venir en aide aux enfants fréquentant les établissements scolaires de cette région.

Considérant que le magasin partage donne la chance aux enfants vivant en contexte de vulnérabilité de débiter l'année scolaire sur le même pied d'égalité que tous les enfants et que les dons permettent de rendre accessible le matériel scolaire au quart du prix aux familles dans le besoin de notre région.

Considérant que 13 enfants de la municipalité de Lac-Sainte-Marie ont bénéficié de ce service en 2016.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de financer l'achat de matériel scolaire pour remplir les sacs à dos en versant la somme de 100.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, pour venir en aide aux enfants résidents de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-126 Établissement des tarifs applicables au camp de jour LSM 2017

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu une première aide financière au montant de 15 000.00 \$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 du Ministère de la Famille et une deuxième aide financière de 636.00 \$ de Loisirs Sport Outaouais.

Considérant que cette nouvelle initiative de la municipalité découle de sa Politique de la famille et des aînés et elle tient à offrir un service de garde aux familles durant la relâche scolaire en mettant en place un camp de jour abordable.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'établir des tarifs applicables au camp de jour LSM 2017 de la façon suivante :

Nombre d'enfants	Prix par jour (en dollars)	Prix total 8 semaines (en dollars)
1 ^{er} enfant	25.00	200.00
2 ^e enfant	21.00	168.00
3 ^e enfant	18.00	144.00
4 ^e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit
Par Jour	5.00	Variable

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-127 Demande de soutien financier d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 50.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, à Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin de financer les opérations de cet organisme voué à la spécialisation dans l'accompagnement centré uniquement sur la présence aux personnes en fin de vie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-128 Cérémonie officielle des prix Hommage bénévolat-Québec 2017 le 25 avril 2017 à l'Assemblée nationale

Considérant que Madame Charlie-Ann Dubeau a été nommée lauréate dans la catégorie Jeune bénévole – prix Claude-Masson dans le cadre des prix Hommage bénévolat-Québec 2017 qui tiennent à reconnaître et souligner l'apport essentiel des bénévoles et des organisations qui, grâce à leur engagement, contribuent au développement social et économique du Québec.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de libérer Madame Andrée Bertrand pour qu'elle puisse se déplacer et assister à la Cérémonie officielle des prix Hommage bénévolat-Québec 2017 le 25 avril 2017 à l'Assemblée nationale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-129 Campagne sauvons Postes Canada

Considérant que l'examen de Postes Canada est maintenant terminé et le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations. La municipalité de Lac-Sainte-Marie tient à exprimer sa vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire.

Considérant que la municipalité se réjouit que le comité parlementaire souhaite le maintien du moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et recommande le rétablissement du service de livraison à domicile, mais nous vous demandons d'appliquer cette mesure à l'ensemble des ménages ayant perdu la livraison à domicile, tel que promis par le Premier ministre et les députés libéraux.

Considérant que la municipalité espère que les recommandations suivantes se retrouveront parmi celles de votre gouvernement :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

Considérant que malgré que plus de 600 municipalités ainsi que plusieurs organismes aient adopté une résolution d'appui en faveur des services bancaires postaux, nous avons constaté une absence totale de réflexion et d'instructions à ce sujet dans le rapport du comité parlementaire. Nous aimerions que le gouvernement examine sérieusement la possibilité d'offrir de tels services lorsqu'il fera connaître sa réponse au rapport du comité parlementaire.

Considérant que ces recommandations représentent une excellente occasion d'élargir le mandat de la société d'État et, par le fait même, de

mettre sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui seraient à l'image d'un service postal du 21^e siècle.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de transmettre la présente résolution à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Judy M. Foote, avant que le gouvernement prenne une décision en 2017, afin de s'assurer que la population continue de bénéficier d'un service postal public et universel, un service de proximité auquel la population accorde une grande importance.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-130 La Fête des voisins, de la famille et des aînés le 10 juin 2017

Considérant que la Fête des voisins, de la famille et des aînés vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage et elle permet de développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie.

Considérant que le comité organisateur de la Fête des voisins, de la famille et des aînés a été formé et organise actuellement le déroulement des activités de la journée du 10 juin 2017.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'allouer un budget de 2,000.00 \$ pour soutenir la tenue d'activités destinées à l'ensemble des citoyens de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-131 Achat de jardinières suspendues pour la saison estivale 2017

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres auprès des entrepreneurs locaux pour la fabrication des jardinières suspendues pour la période estivale 2017 et que deux soumissions ont été obtenues, soient :

- McKenna Greenhouses, représentée par Madame Lorrie Nesbitt : 36.00 \$ / jardinière suspendue.
- Vivaces de la Vallée et Plus, représentée par Madame Joanne Froome : 42.00 \$ / jardinière suspendue.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir la soumission de McKenna Greenhouses, considérant le prix ainsi que des services affiliés à la réparation et à l'entretien des jardinières suspendues, pour la somme n'excédant pas 1 500.00 \$ et d'acquitter les frais à partir du poste budgétaire # 02-62900-639.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-132 Participation financière à l'acquisition du chronomètre de départ des courses de ski du Club MSM

Considérant que la municipalité a reçu une demande de participer financièrement à l'acquisition du chronomètre de départ des courses de ski du Club MSM, acheté au montant de 3 200.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de verser la somme de 800.00 \$ à titre de participation financière à l'acquisition du chronomètre de départ des courses de ski du Club MSM et ce, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970.

Transmettre une copie de la présente résolution au Comité de développement économique et au Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-133 Activité de perfectionnement de l'ADMQ - Directeurs locaux et de MRC : rôles et responsabilités le mercredi 19 avril 2017

Considérant que dans un contexte de la mise en place de la gouvernance de proximité, d'importants changements sont à prévoir dans les relations entre les municipalités et les MRC. L'application et la réussite de ce processus de décentralisation vont obligatoirement devoir passer par des collaborations accrues entre les MRC et les municipalités, qui vont, en grande partie, reposer sur les épaules des directeurs généraux locaux et régionaux.

Considérant que l'activité de perfectionnement de l'ADMQ - Directeurs locaux et de MRC : rôles et responsabilités vise à :

- Démontrer l'importance de la collaboration régionale et locale.
- Identifier des pistes de solutions et de réflexions.
- Préciser les rôles, responsabilités et capacités d'agir de chaque palier.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'inscrire le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à l'activité de perfectionnement de l'ADMQ, qui se tiendra le 19 avril prochain, à Gatineau, ce, au montant de 304.00 \$ pour les membres, à partir du poste budgétaire # 02-130090-454.

Réserver le véhicule pour le déplacement de ce dernier à ladite activité de perfectionnement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-134 Adoption des règles de fonctionnement de la cour municipale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter des règles de fonctionnement de la Cour municipale concernant l'utilisation du Palais de Justice de Maniwaki pour les séances de ladite Cour municipale tel que demandé par le comité ad hoc sur la Cour municipale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau comme suit :

ANNEXE « A »

Règles de fonctionnement de l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les municipalités d' Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Denholm, Déleage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et la MRC Vallée-de-la-Gatineau

COÛT D'ADHÉSION À L'ENTENTE

Chaque municipalité qui adhère à l'entente, accepte de verser une seule fois, avant l'envoi à Québec du règlement d'adhésion à l'entente, la somme de 2.67 \$ per capita selon la population établie par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014 adopté par le gouvernement du Québec.

PRISE EN CHARGE PAR LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DU BAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES ET LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, NUMÉRO 04944-002-01

La MRC Vallée-de-la-Gatineau prendra en charge toutes les obligations de la MRC des Collines-de-l'Outaouais apparaissant au bail tripartite susmentionné se rapportant à la location d'une salle d'audience et certains espaces adjacents situés au Palais de justice de Maniwaki, situé au 266, rue Notre-Dame, 1er étage, à Maniwaki, tel que montré au plan de l'Annexe « A » dudit bail.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la MRC Vallée-de-la-Gatineau prendra en charge pour toute la durée du bail (1er mai 2017 au 30 avril 2022) et son renouvellement, le cas échéant, outre le paiement du loyer payable par la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la Société Québécoise des Infrastructures tous les débours et frais encourus par la MRC des Collines-de-l'Outaouais en exécution des obligations contenues au bail tripartite entre la Société Québécoise des Infrastructures et la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le Ministère de la Justice, numéro 04944-002-01.

La MRC Vallée-de-la-Gatineau dégage la MRC des Collines-de-l'Outaouais de toute responsabilité et s'engage à prendre fait et cause au bénéfice de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à tenir indemne la MRC des Collines-de-l'Outaouais de toute réclamation, poursuite ou action que pourrait recevoir la MRC des Collines-de-l'Outaouais en lien avec le bail susmentionné et l'utilisation des lieux loués.

SÉANCES DE COUR

Les séances de cour auront lieu à Maniwaki dans les locaux du Palais de justice de la ville de Maniwaki pour les dossiers de son territoire. Les locaux requis pour les besoins des séances de cour (salle d'audience, un bureau pour le juge, un bureau pour le procureur de la poursuite et un bureau pour le procureur de la défense) seront mis à la disposition du tribunal gratuitement par la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Les meubles requis pour le tribunal et le public, ainsi que l'entretien de ces meubles seront mis à la disposition du tribunal gratuitement par la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Pour des raisons de sécurité et d'administration, la salle d'audience sera équipée d'un téléphone et d'un accès Internet sans frais.

Le nombre de séances de cour dans une année sera déterminé par les besoins et selon les critères actuellement utilisés par la greffière de la cour et le juge municipal.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais fournira, sans coût autre que ceux prévus à l'Annexe A :

- Les services du juge pour les séances de cour;
- Les services d'un greffier ou d'un greffier suppléant;
- Les services du procureur;
- Les services d'un agent de sécurité;
- Le matériel nécessaire à la tenue de la séance incluant l'appareil d'enregistrement.

TRAITEMENT DES DOSSIERS

Les dossiers issus du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau seront traités uniquement par la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans ses locaux et elle assure le traitement sans coût additionnel.

Tout défendeur désirant rencontrer le percepteur des amendes devra se déplacer au local de la Cour municipale située au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea. Toutefois, ces déplacements seront limités car la plupart des démarches se font par le courrier, le téléphone ou de façon électronique.

INFORMATION TRANSMISE AUX DÉFENDEURS

L'information transmise aux défendeurs, dès l'émission du constat, est faite uniquement par la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR LES DÉFENDEURS

Les paiements devront être effectués au local de la Cour municipale. Toutefois, les déplacements des défendeurs seront réduits grandement par la perception des paiements par courrier, par le service de Constats Express en ligne et par le service de paiement offert dans les institutions financières.

Un système de perception et de paiement sera étudié pour qu'il puisse se faire, si désiré, dans les locaux de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, ceci afin de limiter le déplacement des défendeurs.

RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION DE LA COUR

Sans autre coût que ceux prévus à l'Annexe A, et tel que prévu à l'article 3.1 du Protocole d'entente, la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais verra à organiser, opérer et administrer la Cour municipale commune et à cette fin, sans en limiter l'intervention, sera responsable entre autres de :

- a) L'achat, l'entretien et la réparation des équipements et des accessoires;
- b) L'engagement et la gestion du personnel; et
- c) La gestion des divers contrats de service.

DÉBUT DU TRAITEMENT DES CONSTATS

À la date de publication du décret dans la Gazette officielle officialisant l'adhésion des municipalités à l'entente de la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- Tous les constats seront désormais transmis par la Sûreté du Québec à la Cour municipale;
- Tous les paiements reçus à cette même date et après seront transmis à la Cour municipale avec les constats s'y rapportant;
- Tous les constats déposés par la Sûreté du Québec à la municipalité poursuivante ou à la MRC Vallée-de-la-Gatineau avant cette même date de publication du décret seront transmis à la Cour municipale qu'ils comportent ou non un plaidoyer de non culpabilité.

REMBOURSEMENT DES AMENDES PERÇUES ET ÉTAT DES DOSSIERS

Le remboursement des amendes perçues pour les constats émis par la Sûreté du Québec se fera de façon trimestrielle dans les trente (30) jours suivant la fin du trimestre. Le bilan de l'état des dossiers pour ces constats se fera toutefois une fois par année et ce, dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'année.

Le remboursement des amendes perçues ou la facturation des sommes dues ainsi que le bilan de l'état des dossiers pour les infractions constatées par les inspecteurs municipaux se fera une fois par année et ce, dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'année.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-134 Formation portant sur la gestion préventive des camps de jour de la Mutuelle MMQ le 12 avril 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'inscrire Madame Denise Bélanger à la formation gratuite portant sur la gestion préventive des camps de jour de la Mutuelle MMQ qui se tiendra le 12 avril 2017 à Gatineau.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de cette dernière à ladite formation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-135 Demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à contribuer au fonds de défense juridique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de verser la somme demandée de 57.49 \$ (taxes comprises) à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de contribuer au fonds de défense juridique ce, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-136 Renouvellement de permis # 203648 auprès de la Régie du cinéma

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de renouveler le permis # 203648, au montant de 61.25 \$, auprès de la Régie du cinéma, à partir du poste budgétaire # 02-70120-522.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-137 Premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser l'urbaniste Monsieur Christian Fournier à présenter ses

observations et commentaires concernant le premier projet du schéma d'aménagement et développement de la MRCVG, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, le 18 avril 2017, à compter de 13h30, à Gracefield.

Noter que Monsieur Fournier sera accompagné du maire, du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-138 Formation d'un comité ad hoc portant sur le projet de structure d'enseigne numérique

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de former un comité ad hoc portant sur le projet de structure d'enseigne numérique afin d'assurer la bonne démarche et l'avancement du projet, ledit comité sera formé de trois membres du conseil municipal et deux membres du Comité de développement économique.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-139 Vente d'une partie du chemin Kelly-Newton portant le numéro de cadastre 5 282 038

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauv  et il est r solu d'arr ter les proc dures de vente d'une partie du chemin Kelly-Newton portant le num ro de cadastre 5 282 038 consid rant le peu d'int r t p cuniaire pour couvrir les frais de vente (arpentages & juridiques).

Le pr sident demande le vote.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

2017-04-140  tablissement d'un lieu de d contamination   l' cocentre

Il est propos  par Madame la conseill re Denise Soucy et il est r solu d'autoriser le directeur g n ral, Monsieur Yvon Blanchard,   obtenir aupr s de personnes ressources du Ministre du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) le descriptif des  tudes et des documents obligatoires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) relatif   l'exploitation d'un lieu de d contamination sur le site de l' cocentre dans le secteur Lachute.

Le pr sident demande le vote.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

2017-04-141 Offre de service de patrouille et d'entretien des sites situ s dans le secteur de la Goutte-d'eau de la SAGE

Il est propos  par Madame la conseill re Pauline Sauv  et il est r solu d'accepter l'offre de service de patrouille et d'entretien des sites situ s dans le secteur de la Goutte-d'eau de la SAGE et que la municipalit  s'engage   fournir la somme de 500.00 \$, une embarcation avec moteur hors-bord et   rembourser les frais de d placement de l'ordre de 0.52 \$ du kilom tre. En contrepartie, la SAGE s'engage   nettoyer les sites de camping et de fournir des rapports d'activit s avec recommandations.

Remplacer les deux toilettes s ches par des nouvelles pour les sites de camping de ce secteur.

Le pr sident demande le vote.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

2017-04-142 Droit de 1^{er} refus sur le terrain commercial   vendre par la municipalit  situ  sur le chemin Lac-Sainte-Marie

Consid rant qu'un promoteur a manifest  une volont  de se positionner   titre d'acheteur en travaillant actuellement avec une firme sp cialis e pour pr senter prochainement   la municipalit  une proposition d'affaires

relative au terrain commercial à vendre par la municipalité situé sur le chemin Lac-Sainte-Marie, soit l'ancienne station-service du village.

Considérant que le promoteur demande à la municipalité de lui accorder un droit de premier refus concernant ce terrain advenant qu'un autre acheteur présente une offre à la municipalité avant qu'il ait eu le temps de formuler sa proposition d'affaires.

Considérant que si une deuxième promesse a été acceptée et que le deuxième acheteur réalise toutes les conditions, la municipalité avisera le promoteur par avis de ce fait et lui accordera un délai de 48 heures pour exercer l'une ou l'autre de ces options.

Considérant que la municipalité fera parvenir cet avis par courriel faisant preuve de la réception par le promoteur, le délai de 48 heures commencera dès l'heure d'enregistrement de la réception de l'avis et la municipalité la conservera alors comme preuve.

Considérant que le promoteur disposera de 48 heures pour remettre à la municipalité un avis écrit par courriel mentionnant son intention d'acheter ou non le terrain commercial en question. Toutefois, si le promoteur choisit de l'acheter, il disposera également de 48 heures pour déposer les fonds nécessaires pour acheter l'immeuble, sans quoi il ne pourra se prévaloir de cette option. Si toutefois, l'acheteur n'avise pas la municipalité dans le délai et de la façon prévus, la promesse d'achat deviendra nulle et sans effet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'accorder au promoteur un droit de 1^{er} refus concernant le terrain commercial à vendre, ancien «dépanneur», situé au cœur du village de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-143 Autorisation de signer des documents officiels reliés à l'émission des permis et des certificats par l'Inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur Patrick Blais à titre d'Inspecteur en bâtiment et environnement, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à l'émission des permis et des certificats et d'émettre, au besoin, des avis et des constats d'infraction.

Préparer les dossiers pour la cour municipale et de représenter la municipalité à la cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-144 Nomination d'une personne désignée à titre de responsable des questions de clôture et de limite de terrain en territoire agricole

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Monsieur Patrick Blais à titre de personne désignée pour s'occuper de recevoir des plaintes concernant les clôtures de lignes, en bordure des chemins municipaux, en territoire agricole, d'attribuer les tâches aux agriculteurs impliqués et de faire rapport au conseil municipal en cette matière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-145 Journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8300 à 8353 inclusivement pour un montant total de 160 985.64 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-146 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 9 à 13 au montant de 90 700.56 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-147 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mars 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-148 Demande de modification du Règlement numéro SQ 2017-005, R.M. 2017-02-005 intitulé Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec

Considérant que le Règlement numéro 99-03-001 intitulé Règlement modificateur abrogeant le Règlement numéro 98-04-001 concernant les animaux interdisait, à l'article 16, alinéa b, les chiens de race Bull-Terrier, Staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées communément appelé «PIT-BULL» sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Considérant qu'à la demande de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), la municipalité a adopté le Règlement numéro SQ 2017-005, R.M. 2017-02-005 intitulé Règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec.

Considérant que le conseil municipal souhaite harmoniser une modification dudit règlement au niveau régional afin d'y interdire la présence de chiens mentionnés ici-haut, communément appelé «PIT-BULL».

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de demander au comité de la Sécurité publique - Protection policière de la MRCVG de modifier le Règlement numéro SQ 2017-005 afin d'y interdire les chiens de race Bull-Terrier, Staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées communément appelé «PIT-BULL» sur le territoire de la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-149 Mandat à un professionnel pour le redressement du chemin de la Montée Jean-Marc dans le secteur de la Baie Newton

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité mandate un professionnel pour le redressement du chemin de la Montée Jean-Marc dans le secteur de la Baie Newton.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-150 Nomination de Madame la conseillère Françoise Lafrenière à titre de représentante du conseil municipal au Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que Madame la conseillère Françoise Lafrenière soit nommée à titre de représentante du conseil municipal au Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-151 Mandat à Me Rino Soucy de la firme Dufresne Hébert Comeau pour services juridiques

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour services juridiques pour une durée de 3 ans, soient 2017-2018-2019, et que suite à l'analyse comparative effectuée quant aux différents forfaits offerts, la firme Dufresne Hébert Comeau offre des services juridiques compétitifs.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal mandate Me Rino Soucy de la firme Dufresne Hébert Comeau pour services juridiques à partir du forfait téléphonique au montant de 400.00 \$ par année ainsi que des prestations de services juridiques au taux horaire de 140.00 \$ ce, à partir du poste budgétaire # 02-12000-412.

Le président demande le vote.

Pour : Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Pauline Sauvé, Monsieur le conseiller François Lafrenière, Monsieur le conseiller Réjean Hardy, Monsieur le conseiller Gilles Labelle.

Contre : Madame la conseillère Françoise Lafrenière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2017-04-152 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative» du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Considérant que le programme d'aide financière «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative» a pour but d'améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois et il vise également pour soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation.

Considérant que chaque projet pourra recevoir une aide financière s'élevant jusqu'à 40 % des dépenses générales admises jusqu'à concurrence de 45 000 \$. Les dépenses admises spécifiques à une station de nettoyage d'embarcations peuvent être financées jusqu'à 75 % et un projet comportant une station de nettoyage d'embarcations peut recevoir jusqu'à 50 000 \$.

Considérant que la municipalité est admissible si le projet est réalisé au moins un mois avant le début de la période restrictive applicable et au plus tard le 24 mars 2018. Les infrastructures visées doivent être accessibles aux pêcheurs sportifs québécois à un prix raisonnable.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que la municipalité autorise Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative» du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au plus tard le 2 mai 2017.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-153 Acquittance de la facture de Solutios pour les travaux de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées à Mont Ste-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité acquitte la facture de Solutios, pour les travaux de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées à Mont Ste-

Marie, au montant de 26 022.04 \$ à partir du poste budgétaire # 02-41400-522.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Un contrat de location du chalet «Le trappeur» au Mont Ste-Marie a été signé pour la tenue des activités du camp de jour LSM 2017 qui se tiendront pendant 8 semaines et ce, au montant de 800.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire 02-59000-999 et fera partie d'une reddition de compte établie dans le protocole d'entente signé avec le Ministère de la Famille. Cette location favorise un partenariat avec Mont Ste-Marie, Vélo MSM et Le Nouveau club de golf Lac-Ste-Marie. De plus, le centre communautaire sera également utilisé pour certaines activités qui se tiendront sur le terrain municipal.

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2017-04-154 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h10.

Gary Lachapelle, Maire

Andrée Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe